



Restitution des ateliers thématiques

Atelier 3 : Pourquoi et comment gérer les têtes de bassin ?

Rapporteur : C. Favi Auguste , Animateur : L. Maman

3 exposés :

CREN Limousin, tourbières

CREN Rhône-Alpes, tourbières en Ardèche,

PNR du Morvan, têtes de bassin de l'Yonne et l'Arroux

Définition d'une tête de bassin :

✓ "Socio-économique " > 600 m, faible densité de populations, faible charge pastorale (<1UGB/ha), faible revenu/ habitant

✓ Autres critères : indicateurs géomorphologique et biologique





Restitution des ateliers thématiques

Atelier 3 : Pourquoi et comment gérer les têtes de bassin ?

Enjeu / gestion

- ✓ réservoir de biodiversité, espaces préservés? Sauf continuité écologique des cours d'eau
- ✓ problématiques spécifiques aux têtes de bassin versant
- ✓ réputation espaces préservés mais moindre motivation pour la préservation des zones humides
- ✓ intégration dans la gestion du bois et des forêts de la problématique des têtes de bassin versant





Restitution des ateliers thématiques

Atelier 3 : Pourquoi et comment gérer les têtes de bassin ?

Leçons à retenir des expériences

- ✓ Une partie des expériences non mises en œuvre sans LN ni le PLGN
- ✓ Difficultés : le partenariat est un moyen d'action mais à étendre pour pérenniser les projets
- ✓ Ouvrir la gestion des têtes de bassin versant à différents maîtres d'ouvrages
- ✓ Organisation dans Ln à pérenniser, avec appropriation des enjeux par les acteurs locaux



Restitution des ateliers thématiques

Atelier 3 : Pourquoi et comment gérer les têtes de bassin ?

Recommandations

- ✓ S'assurer cohérence des politiques publiques
- ✓ Connaissances à améliorer sur fct hydrologique / lien avec la plf RDI
- ✓ Développer outils contrats territoire pluriannuels autour gestion commune , s'appuyer sur outils en place catalysés par l'animation
- ✓ Travailler sur non-dégradation des milieux de tbassin versant
- ✓ Pas isoler les bassins versant du reste de gestion du territoire
- ✓ Nécessité d'avoir une animation de territoire pour pérenniser les actions locales
- ✓ Déprise agricole pas subie mais nouvelles aménités sur ces espaces